

Le Président du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2023-28 du Comité Syndical en date du 07 juillet 2023 portant délégation au Président de certaines attributions énumérées à l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu l'arrêté n° 01/2023 en date du 07 juillet 2023 portant délégation de fonction et de signature au 1er Vice-Président du Syndicat Mixte, pour toutes les affaires concernant la partie du site des Portes de l'Orne située sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle,

Vu le Budget Primitif,

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020-34, en date du 15 octobre 2020, attribuant le marché n° 19006 – Réhabilitation de l'ancien bâtiment Energie pour la création d'un Pôle d'accompagnement des porteurs de projets à Amnéville, et notamment le lot 08 : sols et peintures, à la société AL RENOV - 4, rue Marconi 57070 METZ, pour un montant de 202 962 € HT,

Considérant la demande de travaux modificatifs,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : de signer un avenant N° 2 au marché n° 19006 – Réhabilitation de l'ancien bâtiment Energie pour la création d'un Pôle d'accompagnement des porteurs de projets à Amnéville, et notamment le lot 08 : sols et peintures, attribué à la société AL RENOV - 4, rue Marconi 57070 METZ, pour les travaux modificatifs,

Article 2 : que le montant de cet avenant est fixé à – 9 290,06 € H.T., portant le montant total du marché de 202 353,25 € à 193 063,19 € H.T. (tous les avenants compris).

Rombas, le 13 novembre 2023
Affichage au siège le 15 NOV 2023



Pour le Président,
Le 1^{er} Vice-Président,

Lionel FOURNIER